

1

LOUVRE

Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre

Séance du 27 mai 2026

DELIBERATION

Projet de deux prises à bail de locaux à usage de bureaux

Vu l'article 17-11° du décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Établissement public du musée du Louvre ;

Le conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve le projet de prises à bail de locaux à usage de bureaux consistant en la sous-location dans les locaux loués par le CNES place Maurice Quentin à Paris et la location de locaux gérés par AEW rue Joubert à Paris et autorise le Président-directeur à signer les contrats correspondants.

Christophe Leribault

Président du conseil d'administration